



# Cour supérieure du Québec

## Année judiciaire 2021-2022 / District de Québec

### Chambre de pratique familiale (salles 3.21 et 3.28)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
9 h à 16 h 30	Temps réservé / causes contestées <sup>1</sup>	Temps réservé / causes contestées <sup>1</sup>	Temps réservé / causes contestées <sup>1</sup>  Demandes d'ordonnance de sauvegarde, d'expertise psychosociale et de courte durée (30 minutes ou moins) <sup>1</sup>	Temps réservé / causes contestées <sup>1</sup>  Demandes conjointes de parties non représentées <sup>2</sup>	Temps réservé / causes contestées <sup>1</sup>  Demandes d'ordonnance de sauvegarde, d'expertise psychosociale et de courte durée (30 minutes ou moins) <sup>1</sup>
10 h			Demandes à la juge en chef associée <sup>3</sup>		
13 h	Appel du rôle G.S. <sup>4</sup>	Appel du rôle G.S. <sup>4</sup>	Appel du rôle G.S. <sup>4</sup>	Appel du rôle G.S. <sup>4</sup>	Appel du rôle G.S. <sup>4</sup>
14 h à 16h30			Défaut <sup>2</sup>	Gestion <sup>3</sup>	Défaut <sup>2</sup> et demandes de prolongation de délai, d'être relevé du défaut et en suspension d'instance <sup>3</sup>
15 h				Heure limite pour le dépôt des avis de gestion	Appel des dossiers de 2 <sup>e</sup> ligne <sup>5</sup>  Heure limite pour le dépôt des demandes à la juge en chef associée et des demandes de prolongation de délai

#### IMPORTANT :

- Le **mode d'audience** (en présence, virtuel ou par conférence téléphonique) est déterminé par le Tribunal et indiqué au rôle annoté.
- Pour **réserver du temps** en pratique familiale, appeler le mercredi entre 13 h 30 et 16 h 30, au 418-649-3506, poste 42283.
- Les **défauts** doivent être notés à l'appel du rôle téléphonique et constatés lors de l'appel du dossier un mercredi ou un vendredi.

<sup>1</sup> Le rôle annoté est disponible à l'adresse <http://www.tribunaux.qc.ca/c-superieure/> sous District de Québec / Chambre de pratique familiale.

<sup>2</sup> Pour réserver une date, appeler le lundi entre 13 h 30 et 16 h 30 au 418-649-3506, poste 42283 (aucun rôle annoté n'est diffusé).

<sup>3</sup> Par conférence téléphonique à l'initiative du Tribunal.

<sup>4</sup> Par conférence téléphonique à 12 h 55 : appeler au 581-319-2194 ou 1-833-450-1741, conférence 800086996#.

<sup>5</sup> Par conférence téléphonique à 14 h 55 : appeler au 581-319-2194 ou 1-833-450-1741, conférence 800086996#.